



PORTRAIT SOCIAL

Caf de Seine-Maritime

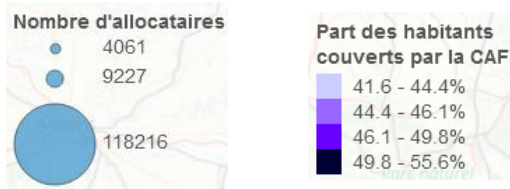
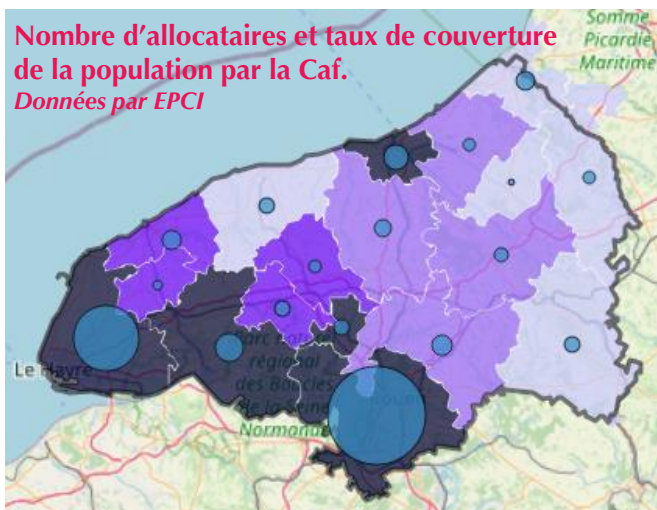
Décembre 2022

52 %
personnes
couvertes

281 000
allocataires

En Seine-Maritime, **652 000 habitants sont couverts en 2021 par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 52 % de la population totale.** Sur le territoire, ce taux varie de 41 % à 55 % selon les intercommunalités (Cf carte). Les habitants des EPCI de l'est du département et de la Côte d'Albâtre sont moins couverts que les habitants des zones urbaines et péri-urbaines des boucles de la Seine et de Dieppe.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.
Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018 - ©Geofla®2.0.2018

Près d'un allocataire sur deux vit seul en 2021

La répartition des allocataires par typologie familiale s'est stabilisée cette année : la part des personnes seules, à 47%, reste légèrement plus élevée qu'en moyennes régionale (45%) et nationale (46%), et la part des couples avec enfants se maintient à 32%, soit 2 points en-dessous de la Normandie et de la France métropolitaine.

Les monoparents concernent 15% des foyers allocataires, comme aux niveaux régional et national.

Plus de 18 000 allocataires sont des étudiants, soit 7% du total contre 6% en France métropolitaine.

Près d'1 allocataire sur 5 ne vit qu'avec les prestations de la Caf

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 17 % des allocataires de Seine-Maritime (en baisse d'1 point sur un an) ont la totalité de leurs ressources financières composée de prestations légales (15% aux niveaux régional et national).

Un tiers des foyers allocataires vit en 2021 sous le seuil « des bas revenus* », ce qui représente 95 000 foyers allocataires et 86 000 enfants dans ces foyers.

A noter que le nombre de foyers seinomarins vivant sous ce seuil des bas revenus a bondi de 9% en 2 ans.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

* Un foyer est classé sous le seuil des « bas revenus » si ses ressources mensuelles (revenus imposables + prestations sociales) sont inférieures à 1135€ par unité de consommation dans le foyer. Les unités de consommation sont représentées par 1 part pour le premier adulte, 0,5 part par adulte supplémentaire et enfant(s) de 14 ans ou plus, 0,3 part par enfant de moins de 14 ans, 0,2 part pour les familles monoparentales.



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



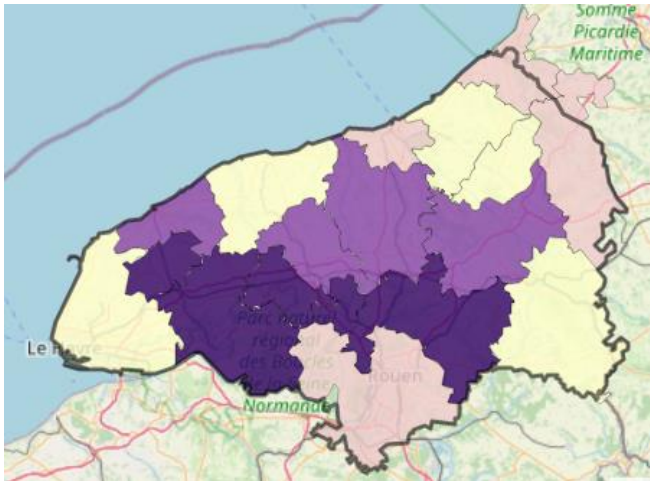
Zoom sur la prime d'activité

Petite enfance

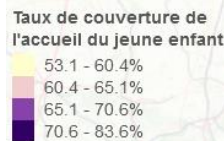
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Educ. nat (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019 ©IGN @Geofla 2.0.2017

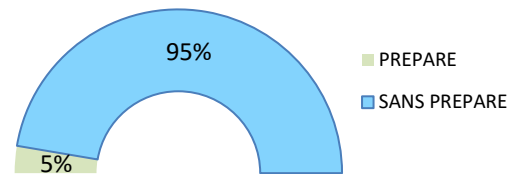


La Caf soutient l'offre d'accueil en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Au 1^{er} janvier 2021, avec un total de 26 371 places pour 40 700 enfants de moins de 3 ans, la capacité théorique d'accueil s'élève à 64,7 places pour 100 enfants, soit une situation inchangée sur un an. Cette capacité théorique s'élève à 59,6% au niveau national et à 73% en Normandie.

Dans le détail, 18 505 places sont disponibles chez les assistantes maternelles, soit 70% du total (73% en Normandie et 55% au niveau national, tiré vers le bas par l'Île-de-France).

De moins en moins d'enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2021

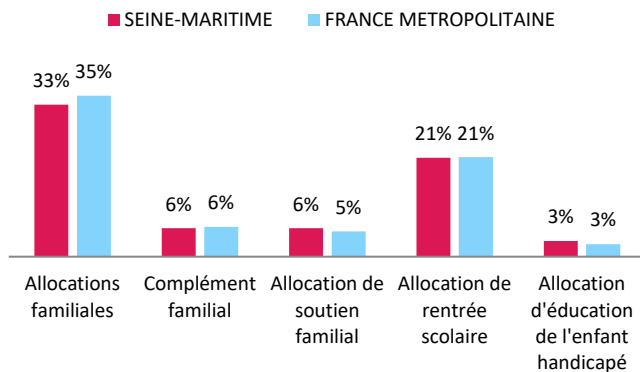
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant (PreParE) : **2 038 enfants ont des parents qui la perçoivent** (en baisse de 21% en 2 ans).

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> 33 % des allocataires bénéficient, en 2021, des allocations familiales (versées à partir du deuxième enfant), et 6 % perçoivent un complément familial (au moins 3 enfants dans un foyer à faibles ressources) ;

> 21 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;

> 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;

> 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2021



Source : Caf 2021

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents

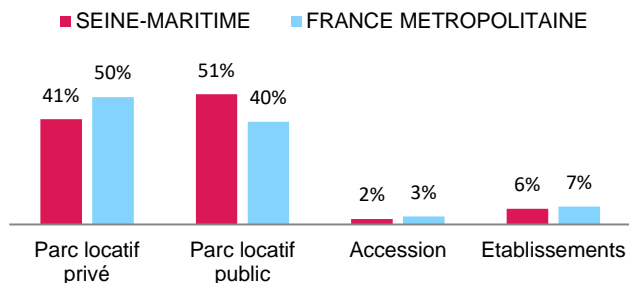
CLAS : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

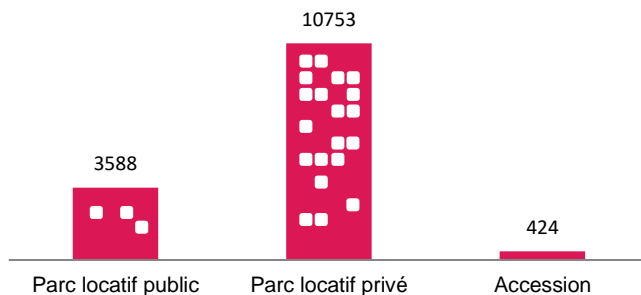


Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, **135 500 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf (-6,3 % en deux ans). Cela représente une population de 261 000 personnes, soit 21 % de la population totale du département (17 % au niveau national).

Par rapport à la moyenne nationale, la Seine-Maritime se caractérise par une plus forte proportion d'allocataires aidés dans le parc locatif public (51% du total contre 40 %).

Allocataires consacrant au moins 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, **14 800 foyers** seinomarins consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges, soit une très forte progression (+27%) en 2 ans.

Le parc privé accueille 3 fois plus d'allocataires de ce type que le parc public, en lien avec des tarifs plus élevés. Pourtant, le parc public est très développé en Seine-Maritime, classée 4^e au niveau national et 2^e de province en nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



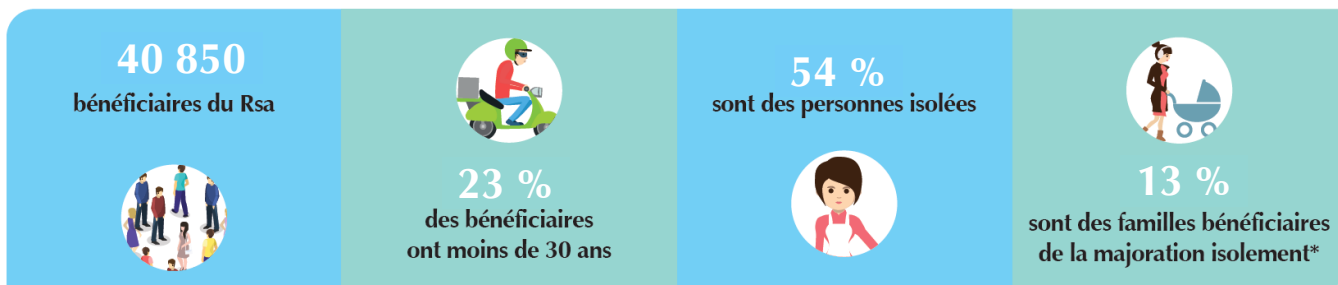
La lutte contre les exclusions est un des domaines prioritaires de la branche Famille. En Seine-Maritime, en 2021, la Caf traduit cette mission par :

- > Le versement du **Revenu de solidarité active** (Rsa) à 40 850 foyers (2500 de moins en 1 an) ;
- > 90 100 allocataires bénéficient de la **prime d'activité** (1500 de plus), qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes tout en les maintenant dans l'emploi ;

> Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 8 900 foyers (100 de plus) ;

> 30 400 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés** (Aah) (1000 de plus). 63 % d'entre elles perçoivent cette Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus (59 % à l'échelle nationale).

Profil des bénéficiaires du Revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

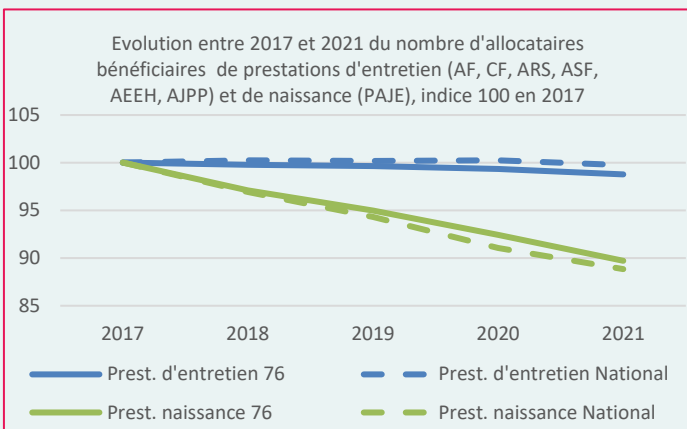
➤ POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestations

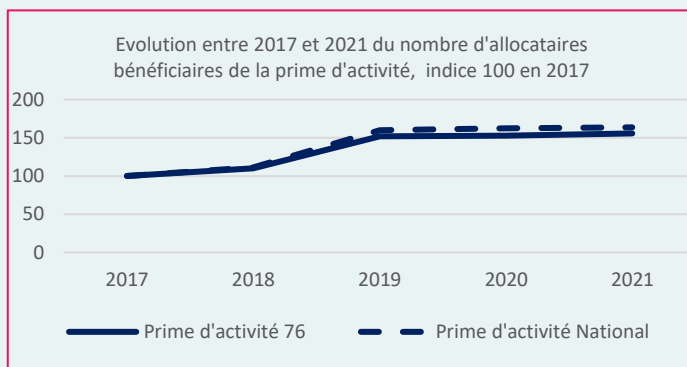
La Caf gère l'allocation de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des 5 dernières années. Ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions. Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

NAISSANCE / PARENTALITÉ



La baisse tendancielle des prestations « d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015.

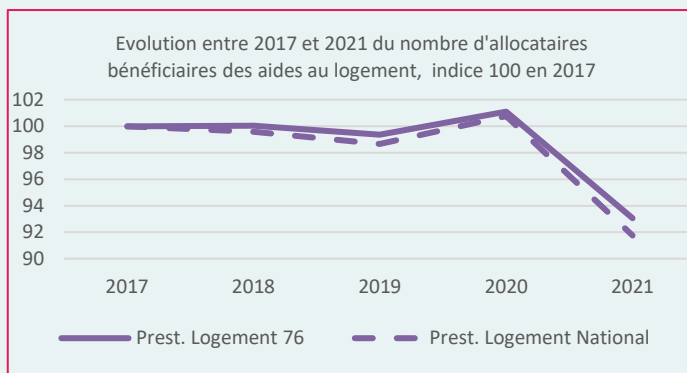
PRIME D'ACTIVITÉ



Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et, surtout, de l'abaissement du plafond de revenu permettant d'en bénéficier.

Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du recours à la prime d'activité dès la fin de 2018.

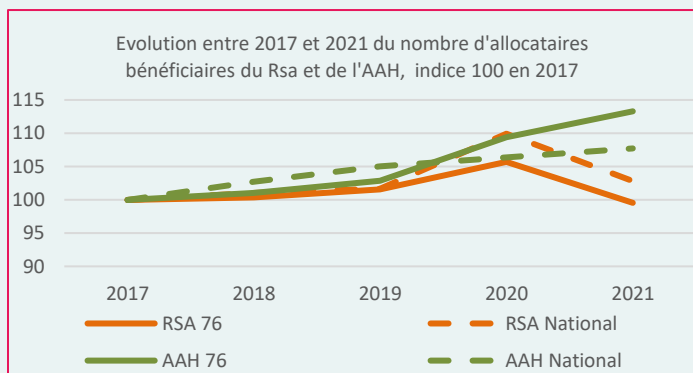
LOGEMENT



Au niveau national comme en Seine-Maritime, le nombre de bénéficiaires des aides au logement baisse en 2021 du fait de la réforme qui prend en compte des ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise trimestriellement la situation du foyer allocataire. Ainsi, la réforme conduit à réviser plus fréquemment le statut de bénéficiaire en cas de hausse des revenus.

La baisse du nombre de bénéficiaires des aides au logement traduit une tendance haussière des ressources des ménages.

SOLIDARITÉ



L'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa a été marquée en 2020 par la crise sanitaire : le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été très faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien dans le dispositif. L'année 2021 se caractérise par une forte baisse du nombre de bénéficiaires, qui se situe même en-deçà du niveau de 2017. Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement. Cette hausse est portée exclusivement par les bénéficiaires présentant un taux d'incapacité inférieur à 80%.